

**RAPPORT N° 05/5-29**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**


**ACQUISITION DE TERRAINS**

**DM 106 / Rue des Camélias / Château Morange / ARAST**  
**EN 612 / Allée des Diamants / Bellepierre / Association Syndicale «Les Jardins de Bourbon »**  
**EN 60 / Allée des Diamants / Bellepierre / Succession de M. PERSONNE Serge**

Je vous propose de vous prononcer sur les acquisitions des terrains mentionnés en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer les actes d'acquisitions ;
- à procéder au versement aux notaires rédacteurs des honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
*W. DAIN*  
**Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 05/5-29**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 24 juin 2005**

**OBJET**

**ACQUISITION DE TERRAINS**

DM 106 / Rue des Camélias / Château Morange / ARAS  
EN 612 / Allée des Diamants / Bellepierre / Association Syndicale «Les Jardins de Bourbon»  
EN 60 / Allée des Diamants / Bellepierre / Succession de M. PERSONNE Serge

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-29 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

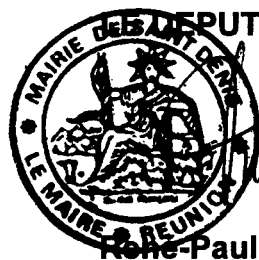
Approuve l'acquisition des terrains mentionnés en annexe ;

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à intervenir dans les actes correspondants et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le - 1 JUL. 2005

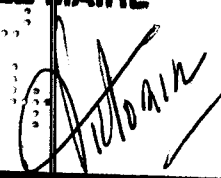

LE DEPUTE-MAIRE  
  
Rene-Paul VICTORIA

**ANNEXE AU RAPPORT N° 05/5-  
en séance du vendredi 24 juin 2005**

**ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS**

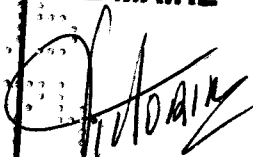

REF.CAD - ADRESSE - SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUISITION	MOTIVATION D'ACQUISITION ET CONDITIONS PARTICULIERES	OBSERVATIONS
DM 106 Rue du Château Morange Les Camélias  268 m²	Association Régionale d'Accompagnement Scolaire Territorialisé  (ARAST)	La parcelle communale DM 106 consiste en un terrain nu d'une superficie de 268 m².  Ce terrain accueille une construction, à usage de centre de formation, en dur sous dalle à 2 niveaux (sous-sol et rez de chaussée) d'une superficie de 220m².	Le bâtiment a été estimé à hauteur de 86 900 € (libre de toute occupation) conformément à l'avis du Domaine n° 2004- 411V1411 en date du 30 août 2004	Amiable	Dans le cadre du projet de réhabilitation de Château Morange la Commune doit procéder à la destruction du bâtiment édifié sur la parcelle DM 106.  La Ville étant déjà propriétaire du terrain d'assiette il s'agit pour la Commune d'acquérir uniquement le bâtiment qui y est édifié et qui est propriété de l'ARAST.	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 en séance du **24/6/2005**  
 En annexe à la Délibération N° **05/5-29**

**LE MAIRE**  
  


**ANNEXE AU RAPPORT N° 05/5-  
en séance du vendredi 24 juin 2005**

**ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS  
(SUITE)**

REF.CAD - ADRESSE - SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUISITION	MOTIVATION D'ACQUISITION ET CONDITIONS PARTICULIERES	OBSERVATIONS
EN 612. Allée des Diamants 267 m <sup>2</sup>	Association Syndicale Libre de la Résidence Les Jardins de Bourbon	Terrain constituant une partie du terrain d'assiette de l'allée des Diamants  Terrain nu situé en zone Um au PLU et faisant l'objet de l'emplacement réservé n°154 relatif à l'alignement à 8 mètres de l'allée des Diamants	1 Euro symbolique	Amiable	Dans le cadre de la réalisation du lotissement « Les Jardins de Bourbon » à Bellepierre il a été procédé à la création de la parcelle EN 612 qui correspond au recul d'alignement lié à l'allée des Diamants. Ce terrain qui fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU a vocation à intégrer le domaine public communal, et il convient donc pour la Ville de l'acquérir à l'euro symbolique.	
EN 60 Allée des Diamants 1 506m <sup>2</sup>	Succession PERSONNE Serge	Terrain constituant la majeure partie du terrain d'assiette de l'allée des Diamants  Terrain nu situé en zone Um au PLU et faisant l'objet de l'emplacement réservé n°154 relatif à l'alignement à 8 mètres de l'allée des Diamants-	1 euro symbolique	Amiable	Ce terrain qui fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU a vocation à intégrer le domaine public communal, et il convient donc pour la Ville de l'acquérir à l'euro symbolique	<p align="center">Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis En séance du <b>24/6/2005</b> En annexe à la Délibération N° <b>0515-29</b></p> <p align="center"><b>LE MAIRE</b></p>  



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE  
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7014  
97701 Saint Denis Cédex 9  
Tel : 02 62 48 69 31

N° 7300 A-R

## AVIS DU DOMAINE

Valeur vénale

(Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 2004-411V1411      Évaluateur : Jean -Claude LELIEVRE  
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 28 juin et 23 août 2004

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : acquisition pour rénovation

4 Propriétaire présumé ARFUTS

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Saint-Denis, parcelle DM 106

Sur un terrain appartenant à la commune de Saint-Denis

construction en dur sous dalle à 2 niveaux à usage de centre de formation.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du  
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS zone UB

6 Origine de propriété :

7 Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 86 900 €

11 Réalisation d'accords amiables :

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

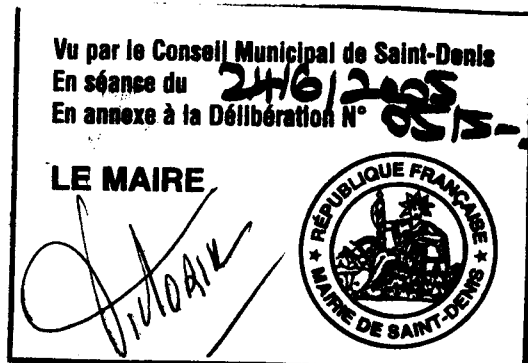
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 30 août 2004

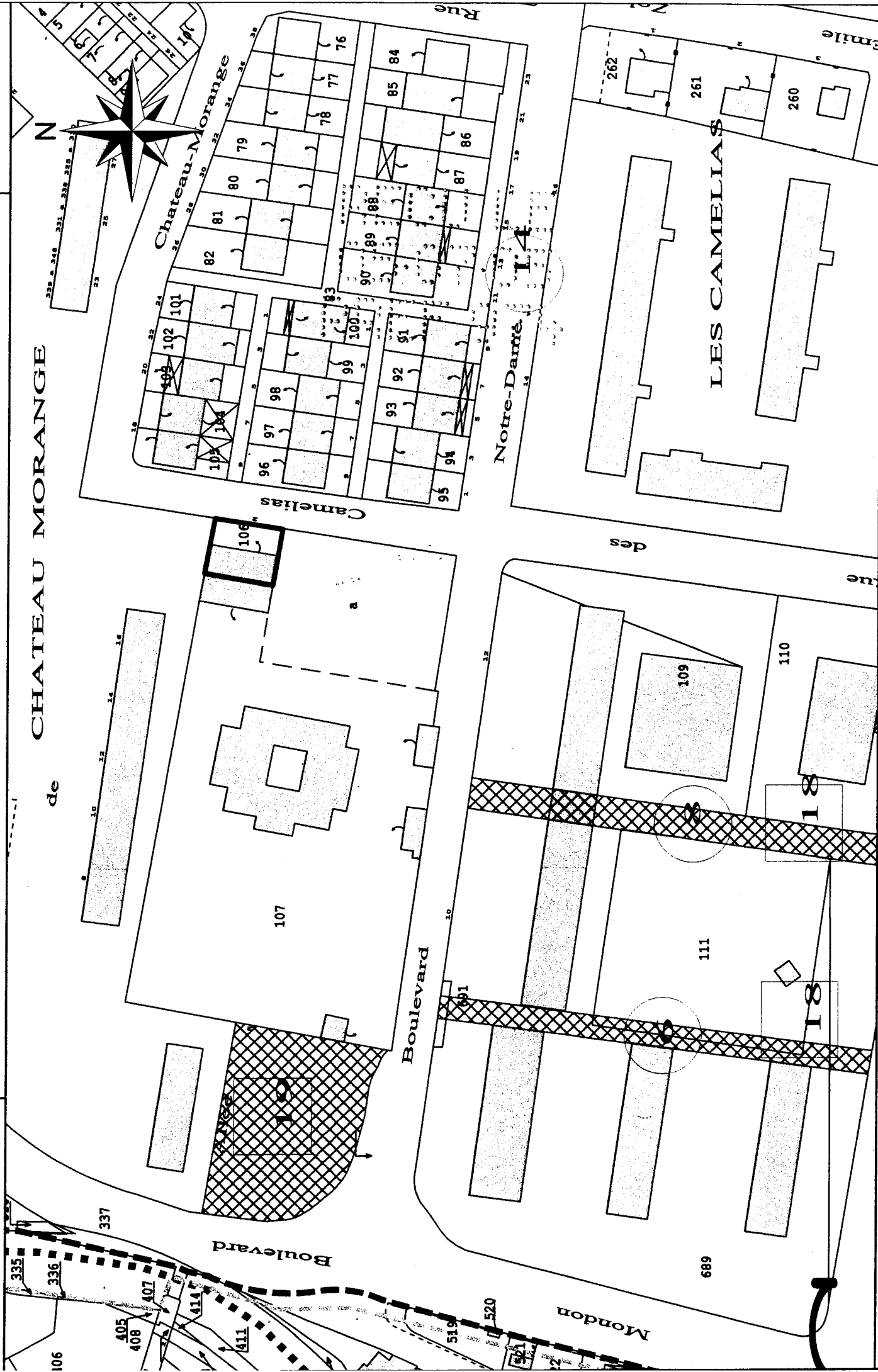
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

Jean-Claude LELIEVRE



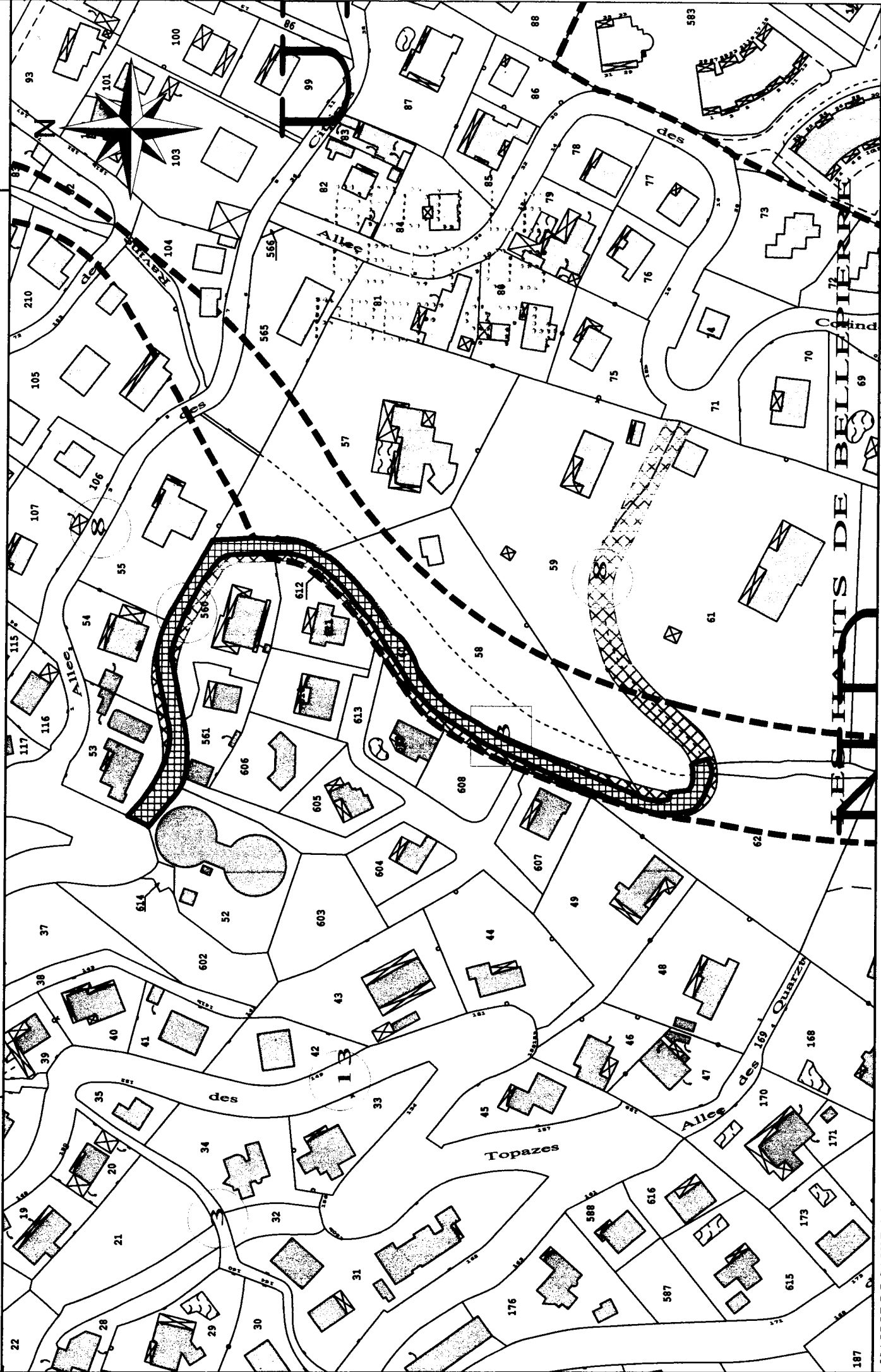
# Acquisition de la parcelle DM 106

1 / 1250



# Acquisition de la parcelle EN 60

1 / 1600



# Acquisition de la parcelle EN 612

1 / 1600

